

Cette journée sera dédiée en hommage à notre regretté membre fondateur

Joseph LACROIX



Journée de L'Attelage de Loisir

24 avril 2016



Une journée proposée et organisée par
Traits en Savoie et la commune d'Excenevex
Sous le patronage du CDTE

Site: www.traitsensavoie.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/traitsen.savoie>
Mail: traitsensavoie@gmail.com



Programme de la journée

Dès 08h00 :	Accueil des attelages sur le parking de la Plage d'Excenevex Café de bienvenue. Vérification des engagements.
Dès 08h30 :	Contrôle des attelages et remise des dossards. Départs pour la promenade des chevaux
!!! 9h30 :	Pour des raisons d'organisation, dernier départ pour la promenade, désolé pour les retardataires
Dès 10h00 :	Parcours de maniabilité des Poneys et ânes
Dès 12h00 :	Repas pris en commun.
Dès 13h30 :	Contrôle des attelages. Départ pour la promenade des poneys et ânes.
Dès 14h00 :	Parcours de maniabilité des chevaux.
Dès 18h00 :	Remise des plaques d'écurie.
Toute la journée :	Divers stands et présentations. Promenades en attelage

Seul les 25 premiers équidés enregistrés par parcours seront retenus, soit 25 chevaux, 25 ânes et poneys.

En cas de forte pluie, tout ou partie de la manifestation sera annulée, mais les repas seront maintenus.

Attention, il y aura un contrôle vétérinaire. Amenez les papiers de vos équidés.

Afin de faciliter le travail du vétérinaire, merci de nous adresser avec votre engagement les photocopies de l'identification (Transpondeur) et des vaccins de tous vos équidés.

Règlement

- **Seul les Meneurs présentant une licence FFE, une licence vacances FFE ou une RC valide seront autorisés à participer à la manifestation (aucune dérogation ne sera acceptée pour ce point).**
- Les chevaux doivent être identifiés conformément à la législation et à jour de leurs vaccins.
- Les attelages sont contrôlés au départ de la promenade. Réglage du (des) harnais, matériel, capacité du(des) Groom(s) (au moins un Groom pour attelage en simple ou paire, 2 Grooms pour attelage à 4 équidés, connaissant l'attelage ou étant capable de tenir un cheval).
- La bombe ou le casque sont fortement recommandés, ils sont obligatoire pour les mineurs
- Seul les attelages satisfaisant au contrôle reçoivent leur dossard et prennent le départ de la promenade. Les attelages non conformes ne sont pas autorisés à participer aux promenades et maniabilité.
- Le dossard doit être obligatoirement porté par le groom. Il est interdit d'attacher le dossard à la calèche.
- Un parking pour les vans et les camions est à disposition.
- **La propreté autour des vans et camions sera sous la responsabilité des Meneurs et Grooms. Merci de laisser vos places propres en partant.**
- Matériel et chevaux sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
- La pause café organisée à mi-parcours (grand parcours) est obligatoire.
- Les circuits sont accessibles à tous les attelages (simple, en paire, 4 chevaux, poneys ou ânes).
- Les attelages sont tenus de respecter le code de la route.
- Aux croisements non surveillés, il appartiendra au(x) Groom(s) de veiller à ce que le passage soit libre, les croisements les plus critiques sont sécurisés.
- Une plaque d'écurie sera remise à chaque attelage.